

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Convocations adressées le 07 novembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués votants : 12

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Michel GILLOT ; Frédéric AUGIS ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Michel PADONOU ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ ; Bernard PLAT ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Martine BELNOUE ; Yves MASSOT.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Christine BEUZELIN ; Jacques JOSELON ; Laurent RAYMOND ; Marie-France BEAUFILS.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Michel PADONOU pour Alain BENARD ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ pour Wilfried SCHWARTZ.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT de Christophe BOUCHET

Secrétaire de séance : Bernard PLAT

C 19/11/06 – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 27 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Madame PIMOT Marie-Paule a fait part, par courrier en date du 6 février 2019 adressé à la mairie de Chambray-lès-Tours, de son souhait de vendre son bien situé 27 avenue de la République à Chambray-lès-Tours.

Il s'agit d'une maison d'habitation construite en 1962 pour une surface de 60m², édifée sur la parcelle AR 55 représentant une surface de 1 709m².

L'acquisition de ce bien permettra au Syndicat des Mobilités de Touraine d'assurer la maîtrise foncière du projet de deuxième ligne de tramway.

Le pôle d'évaluation domaniale consulté a estimé ce bien, dans un avis en date du 30 août 2019, à 243 000 €.

Sur cette base, Madame Pimot a transmis son accord sur ce prix au Syndicat des Mobilités de Touraine, par courrier en date du 20 juillet 2019.

Elle souhaite pouvoir vendre son bien dès maintenant et pouvoir conserver la jouissance de son bien, dans lequel elle vit avec son fils, jusqu'au démarrage des travaux.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 30 août 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 27 avenue de la République à Chambray les Tours, situé sur la parcelle cadastrée section AR 55, d'une surface de 1 709m², moyennant le prix de 243 000 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière, dont la rédaction sera confiée au notaire désigné par le vendeur,

- **DIT** que le versement du prix de vente interviendra pour partie lors de la signature de l'acte authentique.
- Le solde du prix de vente sera versé une fois les lieux libérés, à la date prévue dans l'acte de vente, qui en tout état de cause interviendra au plus tard avant le démarrage des travaux.
- Les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Frédéric AUGIS".

Frédéric AUGIS

